



Communiqué

Montreux, le 5 juillet 2023

Montreux teste l'extinction de l'éclairage nocturne dans deux villages de la Commune.

Avant même les risques potentiels de pénurie d'électricité, la Commune de Montreux avait entamé une réflexion relative à l'éclairage nocturne, notamment en vue de préserver le patrimoine commun qu'est la nuit. Des discussions ont dès lors été menées avec deux villages afin de mettre en place des mesures-test d'extinction de l'éclairage nocturne. Ainsi, dès la fin de mois de juillet, à Chailly, Baugy, les Crêtes et à Tavel, les lampadaires seront éteints de 23h à 5h du matin, pour une période d'une année.

Si la dimension énergétique est importante lorsqu'il est question d'éteindre l'éclairage nocturne, elle n'est de loin pas l'unique avantage. Une telle mesure contribue en effet également à préserver le paysage nocturne, protéger l'environnement et à favoriser la sauvegarde de la biodiversité. De même, en revenant à un cycle naturel et à une alternance jour/nuit, la qualité et le cadre de vie des habitantes et des habitants est en règle générale amélioré et le repos nocturne favorisé.

C'est sur la base de ces réflexions que les présidents des villages de Tavel et de Chailly, Baugy, les Crêtes ont été approchés afin de discuter des mesures-test envisagées. L'Association Sécurité Riviera (ASR) et le service communal de la Cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ), par l'intermédiaire de son travailleur social hors murs (TSHM) ont été consultés. Les périmètres d'extinction, établis en fonction des contraintes liées aux réseaux existants ont ainsi pu être confirmés. Si ces premières mesures sont concluantes, l'extinction nocturne des lampadaires pourrait perdurer et s'étendre à d'autres villages des hauts de la Commune, tels que Brent, Chernex, Glion ou Caux, notamment.

La Municipalité est consciente que ces mesures-test peuvent susciter des interrogations, voire quelques craintes en raison notamment d'un changement d'habitudes. En termes de sécurité, un lien de causalité ne peut pas être établi entre absence d'éclairage et augmentation des délits et des incivilités. Certains regroupements sont même parfois ainsi évités. En revanche, une diminution de la vitesse des véhicules a pu être constatée. Le Service des travaux publics se tient à disposition des habitantes et des habitants pour toute question relative à ces mesures-test : travaux@montreux.ch ou 021 962 77 30. Les périmètres concernés peuvent être consultés sur www.montreux.ch/travaux/.

Ces mesures, tout comme d'autres, actuelles ou à venir, s'inscrivent dans la politique de la Municipalité, notamment en termes d'économies d'énergie, de durabilité et de préservation de la biodiversité. En ce qui concerne l'éclairage communal, la plupart des bâtiments et des monuments communaux sont éteints de 23h à 6h du matin depuis le mois de novembre 2022. Les trois écrans LED lumineux aux entrées de ville ne sont plus utilisés et seront démontés, et tout nouveau lampadaire posé ou chaque lampadaire devant être remplacé le sera par un éclairage dynamique, comme c'est déjà le cas sur bon nombre de routes communales.

Plus d'informations :

Florian Chiaradia, Municipal en charge des Equipements publics et de la mobilité,
florian.chiaradia@montreux.ch – 021 962 77 32

Cellule communication, communication@montreux.ch – 021 962 79 40